

La place entre dans la phase opérationnelle

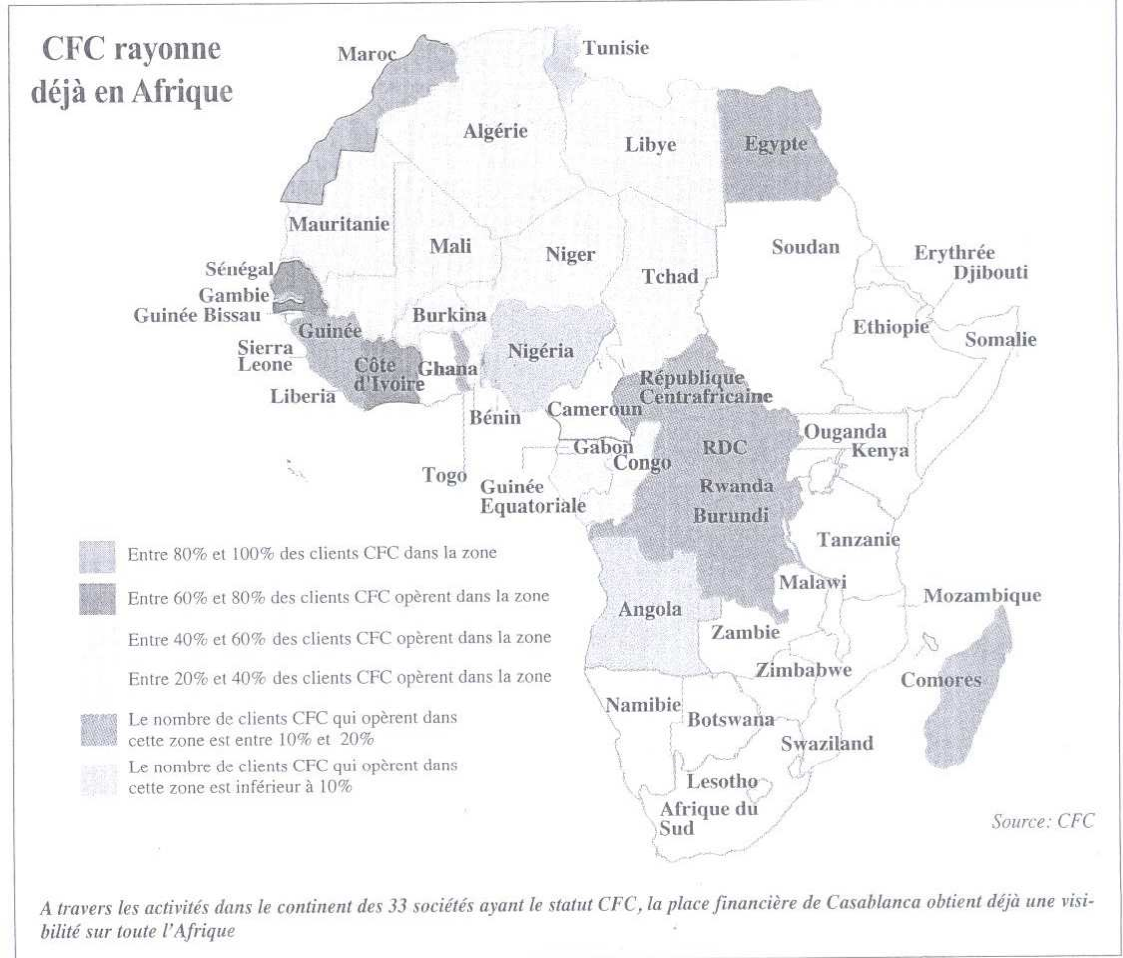
- 33 sociétés labélisées déjà installées

- Elles bénéficient d'un cadre attractif

- Tous les métiers de la finance sont représentés

CASABLANCA Finance City prend forme. La place financière est désormais opérationnelle du moins sur le plan institutionnel. Si physiquement, l'offre immobilière ne sera livrée qu'en 2017, CFC a déjà réussi à attirer pas moins de 33 sociétés et non des moindres (la liste est mise en ligne sur le site de L'Economiste). Dans ce total, six installent leur centre de décision régional. Il s'agit principalement de BNP Paribas Regional Investment Company «avec qui les négociations ont duré plus de deux années», confiée à L'Economiste Saïd Ibrahim, DG de la future CFC Authority, Continental Tyre North Africa, et Essilor Management North West Africa où encore le géant américain de l'assurance AIG ont également pris Casablanca comme base pour leurs opérations en Afrique. CFC qui se veut être une plateforme facilitatrice des affaires sur le continent sera aussi le point d'entrée pour pas moins de 10 banques et compagnies d'assurances. Parmi ces organismes, Attijari Africa, qui est en charge de la supervision, pilotage, coordination des activités et développement du réseau de banques de proximité, filiales du Groupe Attijariwafa bank en Afrique, Société Générale Africa Technologies & Services, CDG Capital Infrastructure et Colina Corporate SAS. Les cabinets de conseil juridique, en stratégie et d'audit ne sont pas en reste, CFC en compte déjà 8. Baker & McKenzie Maroc, Boston Consulting Group, Coface Services Maghreb, Euler Hermès Acmar Services et Duhamel & Blimbaum et Monitor Deloitte Maroc constituent les principaux cabinets présents à Casablanca. Les sociétés de gestion et Private Equity sont aussi bien représentées. Parmi les 9 labélisées CFC, il y a notamment Infra Invest, Invest AD, Brookstone partners, Silk Invest et AD capital.

Pour pouvoir exercer leurs activités via CFC, toutes ces sociétés ont obtenu le statut spécifique de la place financière. Un statut qui offre plusieurs avantages aussi bien des incitations fiscales, des facilités au niveau du contrôle des changes



qu'au niveau du doing business. Justement, le label CFC donne accès à des taux d'imposition allégés en termes d'IS pour leur chiffre d'affaires à l'exportation et des plus-values mobilières nettes de source étrangère. Mais également en termes d'IR pour les employés de ces sociétés. A cela s'ajoute, la franchise des droits d'enregistrement pour les actes de constitution et d'augmentation de capital. Au niveau des changes, le label permet un assouplissement des démarches relatives au transfert des rémunérations en devises au titre des opérations d'assistance technique et de prestations diverses entre filiales et sociétés mères. Une entière liberté d'ouverture de comptes en devises et en dirhams convertibles ainsi que de gestion des avoirs de provenance étrangère est permise. Pour ce qui est du Doing Business, le statut facilite plusieurs démarches administratives, à savoir les procédures de création d'entreprises (en 48h), de recrutement des salariés étrangers et d'obtention de leurs autorisations de travail. Les procédures d'obtention de visas «business» et de titres de séjour pour les professionnels parrainés ou affiliés à une

entreprise CFC ainsi que les démarches des demandes d'agrément pour les institutions financières ont été accélérées dans ce cadre.

Ceci étant, Ibrahim rappelle que si ces sociétés ont choisi CFC, ce n'est pas seulement pour les avantages qu'offre le

statut mais bel et bien pour les opportunités d'affaires qui existent en Afrique. □
 M. A. B.